

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 septembre 2002**

Membres présents :

M. TOURNABIEN Marc, Maire,
M. BUTTARD Eric, Mme LESIEUR Evelyne, MM. BOCHET Marcel, RAVIER Marc,
THIAFFEY Jean- François, AMEVET Daniel, Adjoint,
Mmes CHOMAZ Josiane, MACALUSO Claude, GROS Danielle, FAVIER Stéphanie,
MM. CANTIN Philippe, DALLA COSTA René, VARESANO José, DALDOSSO Serge,
VIARD Marcel, GROS Joël.

Absents excusés :

Mme BUFFAZ Bernadette (procuration à M. Marc TOURNABIEN),
M. MEULLE Bruno (procuration à M. Eric BUTTARD).

Secrétaire de séance :

M. Joël GROS

1. Approbation du compte rendu de la réunion du conseil du 27 juin 2002.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au conseil de voter une subvention exceptionnelle à l'association « Chapelle de Grenis » qui a eu en charge la préparation des repas de la fête patronale. Le Conseil alloue, à l'unanimité, une somme de 4 Euros par repas servi, soit 2056, 00 Euros.

2. Budget Commune - Décision modificative.

Pour permettre le paiement au Syndicat du pays de Maurienne des frais du transport scolaire d'un montant de 23375,10 Euros, Monsieur le Maire demande au Conseil de voter une décision modificative. Cette somme sera couverte par un prélèvement sur le compte 65734 (Participation aux dépenses des collèges).
Le Conseil accepte à l'unanimité.

3. Budget Eau - Décision modificative

Pour permettre le paiement de la facture de l'entreprise Lhenry et Fils d'un montant de 3780,47 Euros concernant les compteurs de la SFTRF (compte 217). Cette somme sera couverte par une recette du même montant correspondant à la facturation des travaux d'installation de ces compteurs (compte 266). Le Conseil approuve cette modification à l'unanimité.

4. Vente lot n° 8 du lotissement de la Pitavie

Monsieur le maire demande au Conseil l'autorisation de signer l'acte de vente entre la Commune et Mr et Mme BRETON pour la vente du lot n° 8 (dernier lot) d'une superficie de 694 m2 au lotissement de la Pitavie. Le Conseil autorise Monsieur le maire à signer l'acte de vente.

5. Achat terrains succession Justine DAVID

Les héritiers de Mlle Justine DAVID proposent à la Commune la vente de plusieurs parcelles de terrain d'une superficie totale de 3004 m2 au prix de 4,57 Euros le m2 et de lui céder gratuitement 6796 autres m2. Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à acheter ces terrains au prix de 4,57 Euros le m2 dans le cadre de la constitution d'une réserve foncière.

6. Travaux sentiers zone Natura 2000

Afin de faciliter la surveillance et le suivi des stations à chardons bleus, espèces d'intérêt communautaire il convient de remettre en état le sentier d'accès au site qui est en mauvais état actuellement. La participation de la Commune est de 10 % du montant des travaux. Le conseil Municipal approuve le projet de remise en état du sentier d'accès au site et accepte sa participation au financement.

7. Mission Expert Foncier – Lotissement St Antoine.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver le devis estimatif de la mission Expert Foncier pour le lotissement St Antoine. Préparation des dossiers d'enquête préalable à la DUP, montant forfaitaire 1850 Euros à 2300 Euros. Préparation du dossier d'enquête parcellaire, montant par compte foncier 80 Euros à 90Euros HT.

Le Conseil approuve à l'unanimité le devis de l'expert foncier Monsieur ALBERT Gérard.

Monsieur le Maire informe le Conseil des études préliminaires sur l'urbanisation de la zone INAA située dans le secteur St Antoine. Il présente le principe d'aménagement proposé par l'architecte de 21 lots dont 4 réservés à un habitat individuel groupé. Il précise que le périmètre de la zone INAA incorpore des dépendances de propriétés bâties riveraines et qu'il est nécessaire d'engager une modification du POS pour permette la réalisation du projet en excluant les parcelles de propriétés bâties.

Le Conseil approuve à l'unanimité le lancement d'une enquête publique et parcellaire.

8. Maîtrise d'œuvre DDE – Travaux aménagement rue Croix Blanche.

La Commune envisage un aménagement de sécurité de la rue de la Croix Blanche (entre le giratoire de la Poste et le carrefour du gymnase), et la réfection des réseaux (longueur 300 ml + raccordements). Montant du marché de maîtrise d'œuvre DDE : 30678,75 Euros. Après la présentation de ce point de l'ordre du jour, un débat s'instaure. Monsieur CANTIN Philippe pense que ce projet d'aménagement n'est pas assez mûri et qu'il faudrait faire une simulation avec un traçage au sol pour recueillir les réactions des usagers. Monsieur VARESANO José propose aussi d'essayer pendant une période déterminée d'établir un sens unique. Pour avancer sur ce sujet, Monsieur le maire émet au Conseil deux propositions :

- Ajourner la décision, faire le marquage au sol et se donner deux mois de réflexion.
- Faire le marquage au sol et continuer l'avancement du projet tel que prévu à ce jour.

Après le vote, la première proposition est retenue avec 10 voix, contre 9 pour la deuxième.

9. Travaux avenue de la Gare – 2^{ème} tranche

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations du 13 juin 2000 et du 23 mai 2001 approuvant le projet de mise en séparatif des réseaux d'eau et d'aménagement de trottoirs sur l'avenue de la Gare. Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver le marché et de l'autoriser à le signer. Le marché a été soumis à l'entreprise TRUCHET pour un montant de 235065 Euros. Le Conseil autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le marché.

10. Transfert maîtrise d'œuvre d'ouvrage sentier des ardoisiers

Monsieur le maire rappelle sa délibération du 24 avril 2001 par laquelle il approuvait le projet de création de sentier des ardoisiers et sa demande de subvention (accordée pour la mise en place de tables de lecture pour un montant de 10310,58 Euros). Monsieur le Maire demande au Conseil de transférer la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes Cœur de Maurienne. Le Conseil approuve à l'unanimité.

11. Approbation délibérations CCAS

Monsieur BOCHET Marcel fait le compte-rendu de la réunion du CCAS qui s'est réuni le mardi 9 juillet 2002.

1°) Deux demandes de secours ont été examinées.

2°) Une convention est passée entre la commune et l'Association Cantonale d'Animation de St Michel de Maurienne pour la prise en charge partielle des frais pour les enfants fréquentant le centre de loisirs sans hébergement de l'Eterlou.

3°) La commission a passé commande pour les colis de Noël pour les aînés. La date d'éligibilité est fixée à 70 ans.

4°) Le choix des menus pour le repas des anciens est laissé à l'appréciation des membres du Club des Anciens.

Le Conseil approuve les décisions prises par les membres du CCAS.

12. Tarif location compteurs eau SFTRF

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, après avis du service technique, de fixer le montant de la location des compteurs d'eau Ø 80 à 140 Euros l'unité par an. Le Conseil accepte à l'unanimité ce tarif de location.

13. Aménagement Rue de la Croix Blanche – Demande de subvention Europe

Il existe une possibilité de subvention auprès de l'Europe pour les aménagements de surface de la rue de la Croix Blanche. Le montant du projet HT présenté par la DDE s'élève à 318409 Euros. Le Conseil vote à l'unanimité cette demande de subvention.

14. Réseau électrique rue de la Croix Blanche – Demande de subvention FACE

La demande de subvention faite auprès du Département pour le réseau électrique rue de la Croix Blanche a été refusée, il convient donc de présenter cette requête auprès du FACE. Le montant du projet s'élève à 91800 Euros HT. Le Conseil donne son accord, à l'unanimité, pour la demande de subvention.

15. Aménagement aire de pique-nique – demande de subvention Europe

Il existe une possibilité de subvention dans le cadre du programme européen Objectif 2 : aménager le village et créer des espaces collectifs de vie. Le montant du projet s'élève à 35766,97 Euros HT. Le Conseil approuve à l'unanimité cette demande de subvention.

16. Lancement procédure P.L.U.

Le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) remplacera le P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols). Les P.L.U. sont avec les cartes communales pour les petites communes, les outils principaux de définition et de mise en œuvre, à l'échelle communale, des politiques urbaines. Il concerne l'évolution du territoire communal dans son ensemble dans un souci de transparence à partir d'un diagnostic. Il devra répondre aux enjeux et besoins de la commune. Plus lisible pour les citoyens, ils facilitent la concertation à laquelle ils sont soumis.

Le Conseil décide de lancer la procédure.

17. Décharge Aluminium Péchiney

Monsieur le Maire rappelle que la société Aluminium Péchiney est exploitante de la décharge de déchets industriels située aux Fontagneux depuis 1978. Suite à différents échanges avec la DRIRE cette dernière demande à la commune de se prononcer sur un projet d'arrêté préfectoral à prendre pour interdire ce dépôt à compter du 1^{er} mars 2003 et sur un projet de rapport à présenter au Conseil départemental d'Hygiène. Le Conseil demande à Monsieur le Maire la liste des produits autorisés sur ce site. Monsieur le Maire en fait la description et ajoute que ce terrain ne sera plus utilisable suite aux risques présentés par les matériaux déposés et demande au Conseil quelles mesures de dédommagement demander auprès de la société Aluminium Péchiney. Monsieur VARESANO José suggère de faire évaluer le cubage et de demander une indemnité compensatoire.

Monsieur Jean-François THIAFFEY remercie les associations organisatrices de la fête patronale du 31 août et 1^{er} septembre 2002.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 00 heures 15 minutes.